Publié le : 07/07/2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_138-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

Secrétaire de séance : Patrick MENARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_138-DE

CM 02.07.2026	Modification d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet, filière culturelle, administrative, technique, médico-sociale dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire	**Délibération n°2026-138**

Rapporteure : Adeline BRIVE

Madame l'adjointe au Maire en charge des finances et des affaires générales informe le conseil municipal que dans le cadre de l'organisation des services au 1er septembre 2026, il est nécessaire de modifier et/ou créer des postes d'emploi permanents afin de répondre au besoin des différents services.

Ces propositions ont un impact d'une augmentation de 12/35 hebdomadaire soit une enveloppe budgétaire de 12 000 €/an :

- Adjoint technique territorial : 32/35 à 35/35
- Adjoint territorial spécialisée des écoles maternelles : 32/35 à 35/35
- Adjoint technique territorial : 22/35 à 35/35
- Adjoint technique territorial : 15/35 à 16/35
- Adjoint technique territorial : 30.5/35 à 35/35
- Adjoint technique territorial : 35/35
- Adjoint technique territorial : 21/35
- Adjoint territorial spécialisée des écoles maternelles : -32/35 (mise à disposition par le centre de Gestion)
- Adjoint technique territorial : -24/35 (mise à disposition par le centre de Gestion)
- Adjoint technique territorial : -12/35 (mise à disposition par le centre de Gestion)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **De créer, modifier ou supprimer les emplois tels que décrits ci-dessus**
- **D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires**
- **D'autoriser le Maire ou la 1ère adjointe au Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN